

Moyenne des ressources mensuelles des trois derniers mois	
Salaire net de Monsieur	_____
(+) Salaire net de Madame	_____
(+) Pension de retraite ou d'invalidité	_____
(+) Indemnités journalières de sécurité sociale	_____
(+) Allocation ASSEDIC	_____
(+) Pension alimentaire	_____
(+) Prestations familiales <i>(pas d'APL, ni allocations logement)</i>	_____
(+) Autres ressources	_____
Partie réservée au service	
Total des ressources mensuelles	_____
(:) Nombre de parts (dont ___ enfants à charge)	_____
(=) Quotient familial	_____

Base de calcul pour information :

Un couple = 2 parts

Un couple ou 1 personne seule + 1 enfant = 2.5 parts

Un couple + 2 enfants = 3 parts

Ajouter 1 part par enfant à partir du 3^{ème}

Ajouter ½ part pour 1 personne bénéficiant de l'AAH

Les dossiers dont le quotient familial dépasse 600 ne seront pas étudiés.

Ceux dont le quotient familial est inférieur à 600 seront examinés et pourront entraîner une aide financière jusqu'à 50% du prix des repas et de la garderie au maximum sur un trimestre.